

LA 4^e GÉNÉRATION (4G) DE TÉLÉPHONIE MOBILE SE DÉPLOIE DANS VOTRE QUARTIER

Les opérateurs de téléphonie mobile déploient leurs services de très haut débit mobile (4G).

Cette nouvelle technologie apporte des **capacités supplémentaires** par rapport aux réseaux 2G et 3G. Elle permet de **répondre aux besoins croissants** des Français qui sont de plus en plus nombreux à accéder à internet en mobilité, par leur smartphone ou leur tablette tactile. Elle ouvre également la voie à de **nouveaux contenus et usages** pour le grand public et les entreprises.

Dans certains cas, l'arrivée de la 4G peut **affecter la réception des chaînes de télévision**, lorsqu'elles sont captées par une antenne râteau. Elle n'a pas de conséquence sur la réception de la télévision par ADSL, satellite, câble ou fibre optique¹.

Pour y remédier, un **dispositif d'assistance et d'intervention** a été mis en place par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) et les opérateurs de téléphonie mobile concernés :

Si vous constatez des perturbations, appelez le :

0 970 818 818

*numéro non surtaxé, prix d'un appel local
du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00*

**Si vous habitez en logement collectif, demandez à votre syndic ou
gestionnaire d'immeuble d'appeler ce numéro.**

En cas de **brouillage avéré** par la mise en service d'un site 4G, vous (ou votre syndic en habitat collectif) êtes recontacté dans **les 3 jours maximum** pour programmer l'intervention d'un antenniste.

Des **solutions simples** pour remédier aux perturbations causées par la 4G ont été identifiées. Elles sont financées par les opérateurs mobiles. Vous bénéficiez donc d'une **intervention gratuite** en appelant le 0 970 818 818.

¹ Si vous rencontrez des difficultés de réception en ADSL, câble, satellite ou fibre optique, contactez directement votre distributeur.